**Questionnaire 25e rapport semestriel de la COSAC**

**Parlement/Chambre et coordonnées**

Veuillez indiquer le nom de votre parlement/chambre et vos coordonnées.

|  |
| --- |
|  |

**CHAPITRE 1. Modes de contrôle national et retour d’expérience**

**A.** **Modes de contrôle parlementaire**

1. Dans quelle mesure votre parlement/chambre a-t-il l’ambition de jouer un rôle au niveau européen (par exemple dans le contrôle des dossiers européens et/ou en établissant des relations directes avec les institutions européennes)?

□ Mon parlement/ma chambre a l’ambition de jouer un rôle très actif au niveau européen.

□ Mon parlement/chambre a l’ambition de jouer un rôle plutôt actif au niveau européen.

□ Mon parlement/chambre n’a pas l’ambition de jouer un rôle actif au niveau européen.

2. Quelle importance revêtent pour votre parlement/chambre les activités de contrôle parlementaire des affaires européennes suivantes?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Pas important** | **Moyennement important** | **Important** |
| Soutien gouvernemental (soutenir la position du gouvernement dans la prise de décision au niveau européen) |  |  |  |
| Supervision gouvernementale (tenir le gouvernement pour responsable en ce qui concerne les affaires européennes) |  |  |  |
| Déterminer les politiques (influencer activement la position gouvernementale dans le domaine communautaire) |  |  |  |
| Débat public (communiquer avec le public sur la question des affaires européennes) |  |  |  |
| Jouer un rôle actif à Bruxelles (interagir directement avec les institutions européennes) |  |  |  |
| Échanger activement avec les autres parlements nationaux et chambres |  |  |  |

3. En dehors des contacts (en partie) politiques, comment s’organisent, au sein de votre parlement/chambre, les contacts officiels entre les membres de votre parlement/chambre et les membres du Parlement européen élus au niveau national? (Plusieurs réponses possibles)

□ Dans notre parlement/chambre, les députés européens sont membres de la commission des Affaires européennes

□ Dans notre parlement/chambre, des réunions sont régulièrement organisées entre les députés et les députés européens

□ Dans notre parlement/chambre, des réunions sont organisées de temps en temps entre les députés et les députés européens

□ Les contacts entre députés et députés européens sont uniquement de nature informelle dans notre parlement/chambre

□ Autre, veuillez préciser :

|  |
| --- |
|  |

**B**. **Rapporteurs**

4.a. Votre parlement/chambre nomme-t-il des rapporteurs (un membre chargé de représenter votre parlement/chambre ou commission sur un dossier communautaire particulier)?

□ Oui

□ Non

Si oui, pour quels dossiers européens des rapporteurs sont-ils actuellement en poste?

|  |
| --- |
|  |

4.b. Quelles sont les missions généralement incluses dans le mandat de ces rapporteurs ? (Plusieurs réponses possibles) :

□ Réunir des informations sur les aspects techniques ou fondamentaux d’un dossier européen

□ Réunir des informations sur les positions politiques au sein de votre parlement/chambre

□ Réunir des informations sur les positions d’autres États-membres et/ou des institutions européennes

□ Réunir des informations sur les positions d’autres parlements/chambres

□ Faire du lobbying pour la position de votre parlement/chambre

□ Élaborer une position (rapport/résolution) pour le parlement/la chambre

□ Autre, veuillez préciser

|  |
| --- |
|  |

4.c. Des échanges actifs entre les rapporteurs parlementaires des différents parlements/chambres dans l’Union européenne sur des dossiers européens pourraient-ils constituer un instrument utile à l’amélioration du contrôle parlementaire dans votre parlement ?

□ Oui

□ Non

**C.** **Le « carton vert » (dialogue politique renforcé)**

D’après les contributions de la COSAC et le 24e rapport semestriel de la COSAC, il existe un soutien à l’idée d’introduire un seuil minimum, une date limite ainsi qu’un échéancier pour la participation au «carton vert» (dialogue politique renforcé). Alors que de nouvelles initiatives pour des «cartons verts» ont émergé au cours des derniers mois, et dans la mesure où tous les parlements/chambres ne se sont pas encore prononcés sur ce sujet, les questions suivantes servent à actualiser les positions de tous les parlements/chambres sur cet instrument spécifique.

5.a. Quel devrait être le seuil minimal de parlements/chambres pour déclencher un «carton vert» (dialogue politique renforcé)?

□ 1/4 des chambres

□ 1/3 des chambres

□ Moins d’1/4 des chambres

□ Plus d’1/3 des chambres

□ Autre, veuillez préciser

|  |
| --- |
|  |

5.b. Quelle devrait être la date limite pour les parlements/chambres pour participer au déclenchement d’un «carton vert» (dialogue politique renforcé)?

□ Une date limite fixe entre 8 semaines et 12 semaines

□ Une date limite fixe entre 4 semaines et 16 semaines

□ L’établissement de ce délai devrait être laissé à la discrétion du parlement initiateur/chambre initiatrice

□ Autre, veuillez préciser

|  |
| --- |
|  |

5.c. Quel devrait être l’échéancier pour conclure le processus de la «carton verte» (dialogue politique renforcé) ?

□ Une période fixe pour chaque initiative, entre 16 semaines et 6 mois

□ L’établissement de ce délai devrait être laissé à la discrétion du parlement initiateur/chambre initiatrice

□ Ce délai n’est pas nécessaire

□ Autre, veuillez préciser

|  |
| --- |
|  |

5.d. D’après votre parlement/chambre, que peut-on apprendre des récentes expériences d’initiatives pour un « carton vert » (dialogue politique renforcé) (l’initiative britannique de la *House of Lords* sur les déchets alimentaires, celle de la *Saeima* lettone concernant la directive Services de médias audiovisuels, et celle de *l’Assemblée nationale* française relative à une initiative européenne sur la responsabilité sociale des entreprises)?

|  |
| --- |
|  |

**D.** **Trilogues**

Le Médiateur européen a lancé une consultation publique sur la transparence des «Trilogues», dans le cadre de son enquête en cours OI/8/2015/JAS. La date limite pour la réception des contributions est fixée au 31 mars 2016.

6.a. Votre parlement/chambre a-t-il répondu à la consultation du Médiateur européen sur la transparence des trilogues ?

□ Oui

□ Non

Si oui, quel a été le point principal de la réponse de votre parlement/chambre à la consultation?

|  |
| --- |
|  |

6.b. Les échanges d’informations entre les parlements/chambres sur les trilogues informels peuvent-ils constituer un instrument utile pour améliorer le contrôle parlementaire des affaires européennes?

□ Oui

□ Non

Si oui, veuillez préciser

|  |
| --- |
|  |

**E.** **Mise en commun des priorités parlementaires**

En 2015, la Chambre des Représentants néerlandaise a présenté une vue d’ensemble des priorités des 16 parlements, basées sur le programme de travail de la Commission européenne pour 2015. Cette vue d’ensemble a été partagée avec tous les parlements/chambres et envoyée à la Commission européenne.

Cet exercice se répète cette année. Lorsque tous les parlements auront défini ce qu’ils considèrent comme les priorités sur la base du programme de travail de la Commission pour 2016, la vue d’ensemble complète pour 2016 sera partagée avec les autres parlements/chambres et envoyée à la Commission européenne.

7.a. Votre parlement/chambre a-t-il fixé des priorités sur la base du programme de travail de la Commission 2016 ?

□ Oui

□ Non

□ Envisage de le faire

7.b. Votre parlement/chambre estime-t-il utile de présenter un rapport annuel de toutes les priorités parlementaires basées sur le programme de travail de la Commission, rapport qui serait partagé avec tous les parlements/chambres et envoyé à la Commission européenne ainsi qu’aux autres institutions européennes ?

□ Inutile

□ Peu utile

□ Très utile

□ Ne se prononce pas

7.c. Pensez-vous que le parlement de la Présidence tournante au cours du premier semestre de chaque année, assisté par Secrétariat de la COSAC, devrait se voir confier la tâche de compiler les priorités des parlements à partir des informations transmises par chaque parlement national, de partager cette compilation avec tous les parlements/chambres et de l’envoyer pour information aux institutions européennes ?

□ Oui

□ Non

**F.** **Échange d’informations entre les parlements**

8.a. À quelle fréquence utilisez-vous les réseaux suivants pour collecter et échanger des informations concernant des questions communautaires avec d’autres parlements/chambres ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Jamais** | **Parfois** | **Très souvent** |
| Réseaux des représentants permanents des parlements à Bruxelles |  |  |  |
| Conférences interparlementaires, comme la COSAC, PESC/PSDC et SCEG |  |  |  |
| Vidéo-conférences |  |  |  |
| Contacts pendant les réunions interparlementaires au Parlement européen |  |  |  |
| Site Internet IPEX ([www.ipex.eu](http://www.ipex.eu/)) |  |  |  |
| Réunions des groupes et partis politiques |  |  |  |
| Visites de travail en commission auprès d’autres parlements nationaux |  |  |  |
| Visite de travail du personnel administratif |  |  |  |
| Réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn |  |  |  |

Autre, veuillez préciser

|  |
| --- |
|  |

8.b. Quel type d’informations européennes votre parlement/chambre échange-t-il avec les autres parlements/chambres sur les affaires européennes ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Jamais** | **Parfois** | **Très souvent** |
| Consultations européennes, Livres verts et blancs |  |  |  |
| Dialogue politique et contributions concernant la subsidiarité sur des propositions européennes |  |  |  |
| Positions des gouvernements |  |  |  |
| Positions parlementaires sur des dossiers européens |  |  |  |
| Informations sur le développement des négociations européennes |  |  |  |
| Conclusions des rapporteurs parlementaires |  |  |  |
| Informations sur les trilogues |  |  |  |
| Déclaration/information de réunions avec les Commissaires ou les députés européens |  |  |  |

Autre, veuillez préciser

|  |
| --- |
|  |

**G.** **Interaction à la COSAC**

9.a. D’après votre parlement/chambre, quelle partie de la séance plénière de la COSAC devrait être améliorée pour laisser plus de place au networking informel? (Plusieurs réponses possibles)

□ Séance plénière

□ Séances informelles et parallèles

□ Petit-déjeuner/déjeuner/dîners pendant la COSAC

|  |
| --- |
| Veuillez préciser: |

9.b. Votre parlement/chambre envisage-t-il d’organiser des séances informelles et parallèles au cours de l’une des réunions à venir de la COSAC?

□ Oui

□ Non

9.c. Les règles de procédure de la COSAC prévoient «une interprétation simultanée dans les langues officielles de l’Union européenne fournie pendant les réunions plénières». D’après votre parlement/chambre, comment les séances plénières de la COSAC devraient-elles être traduites? (Plusieurs réponses possibles)

□ Dans les 24 langues officielles de l’UE

□ Français et anglais uniquement, comme pour la réunion des présidents de la COSAC

□ À la requête des délégations

9.d. De quelles bonnes pratiques des assemblées interparlementaires, telles que celles de l’Assemblée parlementaire de l’OTAN, de l’Assemblée parlementaire de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe l’OSCE ou de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), la COSAC pourrait-elle s’inspirer?

|  |
| --- |
| Veuillez préciser: |

10. Si vous souhaitez ajouter quelque information que ce soit au chapitre 1, veuillez utiliser l’espace ci-dessous.

|  |
| --- |
|  |

**CHAPITRE 2 : L’État de droit et le rôle des parlements**

Au cours des deux dernières années, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont pris des initiatives concernant l’État de droit et les droits de l’homme. Cette partie du questionnaire traite du rôle des parlements nationaux dans le maintien et la promotion de l’État de droit. Pour cette question, il faut considérer l’État de droit dans son sens large, c’est-à-dire en y incluant le respect des droits de l’homme, et pas seulement des normes telles que la légalité, la sécurité juridique, la proscription de l’arbitraire, l’accès à des juges indépendants et impartiaux, la non-discrimination et l’égalité devant la loi.

**A.** **Missions des parlements**

1.a. Que considérez-vous comme relevant des missions de votre parlement/chambre dans le domaine de l’État de droit, les droits de l’homme inclus ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Oui** | **Non** |
| La ratification de traités sur les droits de l’homme signés par l’exécutif |  |  |
| Contrôler la mise en place par votre propre pays des obligations de respecter les droits de l’homme |  |  |
| Contrôler la situation de l’État de droit dans votre propre pays en supervisant l’exécutif |  |  |
| Soulever des questions relatives à l’État de droit et aux droits de l’homme dans le débat public dans votre propre pays |  |  |
| Enquêter sur les cas avérés de violation des droits de l’homme dans votre propre pays |  |  |
| Contribuer à la création et au bon fonctionnement d’institutions nationales compétentes pour promouvoir et protéger l’État de droit et les droits de l’homme |  |  |
| Élaborer la législation conformément aux normes de l’État de droit |  |  |
| Surveiller l’État de droit et les droits de l’homme (manquements) dans d’autres pays |  |  |

1.b. Votre parlement/chambre évalue-t-il le respect de l’État de droit dans les projets de loi en fonction d’un ensemble de critères ou d’une check-list normalisés ?

□ Oui

□ Non

Si oui, veuillez expliquer :

|  |
| --- |
|  |

**B.** **Commissions parlementaires**

2.a. Votre parlement/chambre dispose-t-il d’une commission spécialisée avec mandat exclusif en matière de droits de l’homme ou d’État de droit (comme une Commission des droits de l’homme, une commission des Affaires constitutionnelles) ?

□ Oui

□ Non

2.b. Quand et pourquoi cette commission spécialisée a-t-elle été créée?

2.c. Cette commission se réunit-elle à intervalles réguliers?

□ Oui

□ Non

2.d. Si oui, à quelle fréquence?

|  |
| --- |
|  |

2.e. Si votre parlement/chambre n’a pas de commission spécialisée, d’autres commissions (permanentes) sont-elles chargées des questions relatives à l’État de droit et aux droits de l’homme? À quelle fréquence?

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Non/ pas applicable** | **Incidemment** | **Régulièrement** | **Toujours** |
| Commission de la Justice |  |  |  |  |
| Commission de l’Intérieur |  |  |  |  |
| Commission des Affaires européennes |  |  |  |  |
| Commission des Affaires étrangères |  |  |  |  |
| Commission des Affaires sociales |  |  |  |  |
| Dans toutes les commissions |  |  |  |  |

S'il existe d'autres commissions au sein de votre parlement/chambre qui ne sont pas mentionnées ci-dessus, prière de spécifier ces commissions en mentionnant la fréquence de traitement (non/pas applicable, incidemment, régulièrement, toujours) des questions relatives à l’État de droit et aux droits de l’homme.

|  |
| --- |
|  |

2.f. Vous pouvez commenter dans l’espace ci-dessous:

|  |
| --- |
|  |

**C.** **Débat sur l’État de droit et les droits de l’homme**

3.a. Votre parlement/chambre débat-il des droits de l’homme et de l’État de droit sous les formes suivantes? À quelle fréquence?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Jamais** | **Parfois** | **Souvent** |
| votre propre pays |  |  |  |
| un autre État membre de l’UE |  |  |  |
| l’UE au sens large (c’est à dire pas uniquement dans un État membre en particulier) |  |  |  |
| candidats à l’adhésion |  |  |  |
| des pays tiers |  |  |  |

3.b. Vous pouvez commenter dans l’espace ci-dessous:

|  |
| --- |
|  |

3.c. Votre parlement/chambre organise-t-il des débats thématiques de façon périodique (en séance plénière) sur la situation de l’État de droit au niveau national, ainsi que sur les droits de l’homme?

□ Oui

□ Non

3.d. Si oui, à quelle fréquence?

|  |
| --- |
|  |

**D.** **Expertise et information**

4.a. Votre parlement/chambre bénéficie-t-il du soutien de services de recherche et de conseils d’experts (fournis avec les ressources nécessaires) sur les questions relatives aux droits de l’homme et de l’État de droit?

□ Oui

□ Non

4.b. Si oui, veuillez préciser (plusieurs réponses possibles).

□ Chercheurs spécialisés en interne

□ Chercheurs spécialisés en externe

□ Sollicitation d’experts externes, pour lesquels aucun budget n’est nécessaire

4.c. Votre parlement/chambre prend-il l’initiative de recherches sur l’État de droit et les droits de l’homme dans votre pays?

□ Oui

□ Non

4.d. Votre parlement/chambre entretient-il des contacts structurels avec des tiers pour la promotion et la protection de l’État de droit et des droits de l’homme dans votre pays?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Oui** | **Non** |
| Plaidoyer |  |  |
| Judiciaire |  |  |
| Institution nationale pour les droits de l’homme |  |  |
| Médiateur |  |  |
| Organisation pour les droits de l’homme (ONG) |  |  |
| Médias |  |  |
| Chercheurs spécialisés dans le domaine des droits de l’homme |  |  |
| Groupes de réflexion |  |  |

Autre, veuillez préciser

|  |
| --- |
|  |

4.e. Si oui, veuillez préciser la nature de cette coopération (ou de cette collaboration)?

**E.** **Attention des parlements nationaux aux organismes / mécanismes européens et internationaux**

Différents mécanismes nationaux et internationaux ont été mis en place pour surveiller le respect de l’État de droit et des droits de l’homme dans des pays spécifiques, notamment le Conseil de l’Europe ou les organismes des Nations unies (à travers des rapports sur un pays ou des cas individuels). Les questions suivantes se rapportent au rôle des parlements dans ce domaine.

5.a. Les membres de votre parlement/chambre sont-ils activement présents dans des forums parlementaires internationaux dans lesquels les questions de l’État de droit et des droits de l’homme sont discutées, tels que :

a) l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (APCE) □ Oui □ Non

b) l’Union interparlementaire (UIP) □ Oui □ Non

c) Autre, veuillez préciser:.....................

5.b. Les résultats (résolutions, recommandations, contributions, etc.) des forums suivants sont-ils diffusés et discutés dans votre parlement/chambre ?

a) APCE  Oui  Non

b) UIP □ Oui □ Non

c) Autre, veuillez préciser:.....................

6 Votre parlement/chambre consulte-t-il les recommandations, résolutions, rapports et/ou la jurisprudence concernant l’État de droit ou des droits de l’homme des institutions suivantes ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Oui** | **Non** |
| Nations unies : l’Assemblée générale et le Conseil des droits de l’homme |  |  |
| Conseil de l’Europe : comme la comité des ministres / Commissaire aux droits de l’homme / Commission de Venise / Cour européenne des droits de l’homme |  |  |
| Commission européenne |  |  |
| Parlement européen |  |  |
| Agence européenne des droits fondamentaux |  |  |

Autres, veuillez préciser :

|  |
| --- |
|  |

**F.** **En conclusion**

7. Existe-t-il une bonne pratique dans votre parlement/chambre en relation avec l’État de droit ou les droits de l’homme sur laquelle vous souhaitez insister?

Si oui, veuillez développer

|  |
| --- |
|  |

8. Votre commission souhaite-t-elle sensibiliser les esprits dans les années à venir sur des évolutions et tendances qui pourraient présenter un danger pour l’État de droit dans l’Union européenne ?

|  |
| --- |
|  |

9.a. La COSAC devrait-elle servir de plateforme destinée aux parlements pour discuter plus souvent de l’État de droit et des droits de l’homme, et sensibiliser les esprits dans les années à venir ?

□ Oui

□ Non

9.b. Si oui, la COSAC peut-elle servir de plateforme aux parlements pour instaurer un dialogue approfondi sur la sauvegarde de l’État de droit, par exemple en travaillant à une définition commune en conformité avec l’État de droit ?

□ Oui

□ Non

10. Si vous souhaitez ajouter quelque information que ce soit au chapitre 2, veuillez utiliser l’espace ci-dessous:

|  |
| --- |
|  |

**CHAPITRE 3 : Diplomatie parlementaire dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV)**

1. La diplomatie parlementaire peut être décrite comme « l’ensemble des activités internationales menées par les parlementaires afin d’accroître l’entente mutuelle entre les pays, de s’aider mutuellement à améliorer le contrôle sur les gouvernements ainsi que la représentation d’un peuple, et d’accroître la légitimité démocratique des institutions intergouvernementales » (W. Weisglas, G. de Boer (2007).

Votre parlement/chambre est-il engagé dans la diplomatie parlementaire ?

□ Oui

□ Non

2. Pourquoi votre parlement/chambre est-il engagé dans la diplomatie parlementaire ? Veuillez indiquer les raisons les plus importantes :

□ Pour augmenter l’entente mutuelle entre les pays

□ Pour promouvoir les valeurs fondamentales telles que la démocratie, l’État de droit et les droits de l’homme

□ Pour promouvoir l’entente mutuelle dans les situations de conflit

□ Pour être mieux informé et préparé à surveiller la politique étrangère du gouvernement

□ Pour soutenir la politique étrangère du gouvernement

□ Pour influencer la politique étrangère

□ Pour assister les autres parlements dans la surveillance de leur Exécutif, de leur Législatif et de leur représentation parlementaire

□ Pour échanger des informations et du savoir-faire

□ Autre, veuillez préciser:...........................................................................

3. La diplomatie parlementaire en vers les pays voisins de l’UE peut revêtir des formes diverses. Si les membres de votre parlement/chambre sont engagés dans de telles activités diplomatiques, quelles sont-elles ? (Plusieurs réponses possibles)

□ Participation active aux assemblées et réunions interparlementaires, telles que celles de l’APCE, de l’OTAN, de l’OSCE, et autres

□ Recevoir et envoyer des délégations parlementaires, conduites par exemple par le président ou les vice-présidents ou au menées au niveau des commissions

□ Recevoir des hauts-responsables étrangers (comme des chefs d’État ou de Gouvernement)

□ Réunions entre les parlementaires et les ambassadeurs accrédités

□ Groupes d’amitié bilatérale

□ Résolution de conflit par le biais de réunions bilatérales ou de réunions d’organisations interparlementaires

□ Représentants aux processus de paix ou observateurs électoraux

□ Contacts avec la société civile internationale (universitaires, ONG, mouvements de jeunes)

□ Assister à des réunions de parti transnationales

□ Organiser ou assister à des colloques internationaux

□ Assistance technique et de renforcement des moyens (échange de savoir-faire) entre les parlements

□ Autre, veuillez préciser:............................................................................

4. Quels acteurs au sein de votre parlement/chambre sont essentiellement engagés dans la diplomatie parlementaire envers des pays voisins de l’UE ? (Plusieurs réponses possibles)

□ Président et/ou vice-présidents

□ Présidents d’une commission permanente

□ Membres individuels

□ Commissions ou organismes spécialisés

□ Commission des Affaires européennes

□ Commission des Affaires étrangères

□ Groupes / partis politiques

□ Autres, veuillez préciser:......................

5.a. Votre chambre/parlement est-il engagé dans une diplomatie parlementaire basée sur un ensemble de règles (par exemple des règles de procédure ou des orientations) pour coordonner ces activités au niveau politique ?

□ Oui

□ Non

5.b. Si oui, ces règles de procédure ou orientations contiennent :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Oui** | **Non** |
| Présentation des priorités pour l’année  à venir |  |  |
| Quels pays  visiter ou soutenir |  |  |
| Nature des délégations reçues |  |  |
| Composition des délégations en visite à l’extérieur |  |  |
| Objectifs généraux de la diplomatie |  |  |
| Coopération avec l’Exécutif |  |  |
| Activités diplomatiques intégrées aux activités courantes du parlement, dans le cadre de missions délivrées à priori et soumises à une obligation de rapport |  |  |
| Évaluations des activités internationales |  |  |
| Budget alloué spécifiquement à la diplomatie parlementaire |  |  |

Autres, veuillez préciser :

|  |
| --- |
|  |

6. Dans quelle mesure la diplomatie parlementaire est-elle coordonnée à la diplomatie des autres acteurs de la politique étrangère, afin d’éviter des doublons ou la compétition dans les activités internationales ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **jamais** | **parfois** | **souvent** |
| Coordination avec les autres parlements nationaux dans l’UE |  |  |  |
| Coordination avec les parlements nationaux dans les pays de la PEV |  |  |  |
| Coordination avec le Parlement européen |  |  |  |
| Coordination avec la diplomatie traditionnelle de la branche exécutive  (c’est-à-dire : coopération avec le gouvernement ou les services diplomatiques gouvernementaux) |  |  |  |

7. Quelles sont les bonnes pratiques de votre diplomatie parlementaire à l’égard des pays voisins de l’UE?

|  |
| --- |
| Veuillez développer: |

8. Quels sont les plus grands défis auxquels une diplomatie parlementaire efficace doit faire face?

|  |
| --- |
| Veuillez développer: |

9. Si vous souhaitez ajouter quelque information que ce soit au chapitre 3, veuillez utiliser l’espace ci-dessous:

|  |
| --- |
|  |